Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 081-258100551-20231219-2023026-DE

SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation
01.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
19.12.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),

Présent(e)s : 14
Pour : 16
Contre : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Alain VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Abstention : 0

Délibération 2023-026

Objet : Tarif de l'eau. Tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an à compter du 01/01/2024.

Par Délibération en date du 07/04/2021, le SMAEP DU PAS DES BÊTES avait instauré un tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an.

Pour l'année 2024, il est proposé d'adopter :

- Un montant de l'abonnement (part syndicale) de 1300 €/an.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 081-258100551-20231219-2023026-DE

- Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part syndicale

 - **Tranche 1 de 1 à 1000 m3 : 0,32 €/m3**
 - **Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,37 €/m3**
 - **Tranche 3 de 10 001 m3 et plus : 0,44 €/m3**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés à compter du 1er janvier 2024.
- **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Alain VAUTE

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PAS DES BETES
LAGARRIGUE (Tarn)
Le Président

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».
Le Président certifie que la délibération a été affichée le 19/12/2023.